

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du 29 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le 29 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence du Maire, Marc CHAUTEMPS.

PRESENTS : MM Chautemps Marc, Laye Didier, Dupin François, Bernier Jean-Louis, Lebreuil Pierre-Jean, Michelin David, Choplain Valéry, Pisaneschi Florence, Poinson Evelyne, Poinson Pascale, Renaud Hervé, Prost Valérie

PROCURATIONS : Bernier Marie-Jeanne à Dupin François, De la Cruz John à Prost Valérie

ABSENT : Aouidat Khalid

SECRETAIRE DE SEANCE : POINSON Pascale

Sauf mention contraire, tous les membres présents et représentés ont pris part aux délibérations.

TRAVAUX VOIRIE 2015

Le Conseil **RETIENT**, à l'unanimité la réalisation des travaux suivant :

- Rue Gemelot pour un montant estimé à 32 808.25 € HT,
- Chemin creux pour un montant estimé à 4 587.50 € HT,
- Allée du cimetière pour un montant estimé à 2 070.50 € HT,

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015, en section d'investissement.

SOLLICITE, pour ces 3 opérations, le Conseil Général de la Côte d'Or dans le cadre du programme « FCDDT », et autorise le Maire à signer le devis correspondant.

ACHAT DISPOSITIFS DEJECTIONS CANINES

Le Conseil **DECIDE**, à l'unanimité,

D'acquérir 5 distributeurs de sachets pour le ramassage des déjections canines. Après leur installation, les personnes qui ne ramassent pas les excréments de leur chien, pourront être verbalisées par le Maire ou un adjoint.

SUBVENTIONS

Le Conseil **DECIDE**, à l'unanimité le versement d'une subvention à

- à l'école de Spoy pour un voyage scolaire à raison de 10 € par enfant soit 150 € au total,
- au CFA de la Noue pour un montant de 90 €,
- au Club des Amis Gemellois pour un montant de 100 €,
- à l'Association Ré'Création pour un montant de 150 € (Mme POINSON ne prend pas part au vote pour Ré'création).

MONTANT DE LA LOCATION 8 CUL DE SAC DU BAS DES GRANGES AU REZ DE CHAUSSEE

Le Conseil **DECIDE**, à l'unanimité de louer le logement situé au rez-de-chaussée du 8 cul de sac du Bas des Granges, pour une durée de 6 ans.

Le bail commencera à courir le 1^{er} février 2015, le loyer mensuel est fixé à 555 € révisable comme indiqué dans le bail, plus les charges récupérables.

La provision mensuelle pour les charges est fixée à 35 €.

Le montant de la caution est fixé à un mois de loyer soit 555 €.

TERRAIN ZONE ARTISANALE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a eu une proposition d'achat pour un terrain en zone artisanale, pour la construction d'une salle des fêtes privée.

Le Conseil, après en avoir délibéré, refuse la vente du terrain, à l'unanimité.

GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

Le Conseil **DECIDE**, à la majorité (8 pour, 5 abstentions et 1 contre) de se retirer du groupement de commande de la COVATI pour la fourniture de repas au restaurant scolaire de Gemeaux, à la fin du contrat soit au 31 août 2015.

CONVENTION AVEC LA COVATI

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, l'avenant N° 2 à la convention de mise à disposition de biens entre la commune et la COVATI.

Le Conseil **DECIDE**, à l'unanimité

D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n° 02 à la convention de mise à disposition de biens, au sein des bâtiments du groupe scolaire.

Il était prévu de faire une mise à disposition pour le poste de l'adjoint du patrimoine, avec la COVATI pour son travail dans le cadre des NAP (nouvelles activités périscolaires). L'adjoint du patrimoine étant actuellement en CDD, la mise à disposition n'est pas possible, la COVATI l'embauchera donc directement en CDD.

CONVENTION CERTIFICAT AUDACIO

Les communes doivent depuis le 1^{er} janvier 2015 s'identifier avec un certificat, pour la transmission des actes administratifs (délibérations, arrêtés et documents budgétaires) à la préfecture.

Ce certificat s'acquiert auprès d'un organisme agréé, il est nominatif, il a été pris au nom de la secrétaire qui travaille dans 3 autres collectivités, ce qui permet de partager le montant en 4. Pour permettre l'appel de la quote-part de chaque commune, il est nécessaire de rédiger une convention.

Monsieur le Maire présente aux conseillers le projet de convention.

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention avec les communes de Barjon, Fraignot et Vesvrotte et le Syndicat des eaux de Gemeaux.

ADHESION ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX

Le Conseil après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (13 voix pour et 1 abstention) d'autoriser le Maire à adhérer à l'Association des Maires Ruraux de Côte d'Or.

Les crédits nécessaires au règlement de la cotisation seront inscrits au budget 2015.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a pris un arrêté municipal pour une interdiction de stationner rue de la maison commune. Les panneaux vont être posés prochainement.
- RPI : suite à la décision du Conseil Municipal le 18 décembre dernier, une réunion a eu lieu entre les élus et les parents d'élèves pour expliquer la décision de Gemeaux. Des propositions ont été faites et vont être étudiées.
- Monsieur Valéry CHOPLAIN demande à ce que soit mis à l'étude le travail d'un graphiste pour le site internet et les tracts de la commune. Le montant de cette prestation serait à inclure dans le budget global de la communication quand il sera établi.
- L'inauguration pour « connect'écoles » aura lieu le 16 février à 11 h 30
- Réunion pour l'aménagement du village le 19 février à 9 h.
- Les plantations prévues au budget 2014 vont être réalisées prochainement.
- L'allumage de l'éclairage public sur la départementale 974 durant toute la nuit est à l'étude. À revoir lors d'une prochaine réunion.
- Félicitation pour le repas des aînés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire : Marc CHAITEMPS